

## Annexe 1.2 de la convention "Overeenkomst Gemeenschappelijke Basisinfrastructuur Digitale Bibliotheek"

Convention relative aux conditions d'utilisation Open Vlacc

Descriptions des titres

Gemeenschappelijke Basisinfrastructuur

Dans cette convention, on entend par :

- Descriptions des titres : les descriptions bibliographiques et leurs insertions pertinentes dans des fichiers de référence, établies selon des réglementations formelles. Les meta data et autres informations supplémentaires liées aux descriptions des titres dans le cadre de consultations ne font pas parties des descriptions des titres.
- Base de données Open Vlacc : le fichier intégral des descriptions des titres tel qu'établi dans le cadre d'Open Vlacc et de la réglementation flamande.
- Réglementation flamande : la réglementation concernant les descriptions bibliographiques et les fichiers de référence, tels qu'établis par les bibliothèques participantes, sous la rédaction finale et la coordination de Cultuurconnect.
- Descriptions des titres provenant de sources externes : les descriptions des titres créées dans une source externe et reprises - moyennant une convention de licence - dans Open Vlacc avec ou sans modification ultérieure.
- Utilisateur : chaque organisme ou personne morale qui reprend des données reprises dans Open Vlacc ou qui les utilise dans son propre système ou environnement IT.

1. Cette convention est valable pour chaque utilisation de descriptions des titres Open Vlacc par des abonnés.
2. Par cette convention, Cultuurconnect offre à l'utilisateur le droit d'utiliser des descriptions des titres reprises dans Open Vlacc afin de les utiliser dans la gestion et l'exploitation de la propre collection, pour autant qu'il s'agit d'une utilisation dans le cadre de la mission d'une bibliothèque publique ou scolaire.
3. Pour identifier les descriptions des titres Open Vlacc, le numéro Vlacc et la référence source doivent toujours être présents lors de l'enregistrement ou de la représentation locale des descriptions des titres Open Vlacc.
4. En aucun cas, cette convention implique une cession des droits patrimoniaux. Cultuurconnect offre le droit d'utiliser les descriptions des titres Open Vlacc, dans la mesure où Cultuurconnect possède lui-même les droits patrimoniaux ou une licence sur les descriptions des titres.
5. L'utilisateur peut ajouter aux descriptions des titres des informations concernant la possession ou la localisation et d'autres informations nécessaires pour rendre accessible la propre collection.
6. Afin de rendre accessibles la propre collection et les services, l'utilisateur peut reproduire des descriptions des titres repris (individuellement ou en groupe) et les communiquer au public, sur des supports physiques et numériques, dans un environnement online et offline.
7. Cette convention relative aux conditions d'utilisation ne permet pas une réutilisation de données telle que prévue dans la loi sur les données de l'autorité. La réutilisation des données Open Vlacc et d'autres données est possible via une réglementation séparée et peut être sollicitée via le site web de Cultuurconnect.

8. Conditions par source :
  - a. Les descriptions des titres créées dans Open Vlacc peuvent être reprises de manière illimitée et les descriptions des titres peuvent faire partie d'une collaboration avec des tiers, s'il s'agit d'une utilisation dans le cadre de la mission de la bibliothèque et moyennant la mention suivante dans la convention de collaboration : "La partie (tiers) est au courant que Cultuurconnect possède - directement ou via une convention de licence - des droits d'auteur et des droits sur des bases de données quant à l'ensemble ou à une partie des données qui tombent sous l'application de cette convention. La partie (tiers) est tenue de respecter ces droits."
  - b. Les descriptions des titres créées dans une source externe CDR, ne peuvent être reprises par l'utilisateur que sur la base de 'record-per-record', pour autant que le titre concerné fait partie de leur collection. Les descriptions des titres provenant de sources externes ne peuvent pas être reprises, de n'importe quelle façon, par des utilisateurs qui ne sont pas des bibliothèques publiques, sauf moyennant l'autorisation de Cultuurconnect.
9. L'utilisateur ne peut pas vendre, louer ou louer en crédit-bail les descriptions des titres.
10. L'utilisateur s'engage dans la mesure du possible à empêcher que les descriptions des titres puissent être sollicitées ou réutilisées par des tiers, sauf les utilisations autorisées dans cette convention, et que les bases de données soient accessibles que pour ceux qui en ont besoin pour des raisons opérationnelles dans le cadre de la mission de la bibliothèque.
11. Les droits et le code d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) à la base de données Open Vlacc sont attribués à l'institution et ne peuvent pas être cédés à des tiers.
12. Si l'utilisateur constate que des tiers ont commis des infractions quant aux droits d'utilisation, il doit en informer directement Cultuurconnect.
13. Des infractions aux conditions d'utilisation par l'utilisateur ont pour conséquence une exclusion immédiate, sans mise en demeure, et sans intervention judiciaire, sans préjudice du droit de Cultuurconnect et d'ayants droit d'exiger une indemnisation pour le préjudice subi par ces derniers ou pour les amendes exigées auprès de ces derniers.
14. Tous les contentieux et différends pouvant résulter de l'exécution de la présente convention relèvent exclusivement de la compétence des Tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.